



ISFE

Nouveau Régime Indemnitaire de la Police Municipale, (Votre argent !) On en est où ?

Mercredi 09/10/2024 les OS (organisations syndicales) ont rencontré la Directrice des Relations Humaines et du Dialogue Social. Elles ont, ensemble, conformément aux discussions entamées lors des heures d'informations syndicales, porté les revendications suivantes :

- Aucune baisse de salaire ! Même pas mensuelle !
- Pas de prime au mérite !!! qui se transformera tôt ou tard en prime des copains...
- Une revalorisation collective du régime indemnitaire de la Police Municipale.

La rencontre avec Mme la DRHDS et son adjointe en charge du « dossier » aura été, nous semble t'il, utile et constructive.

Nous avons confronté nos interprétations (Décret n° 2024-614 du 26 juin 2024) du texte et longuement argumenté chacun des axes de discussion voulus par les agents.

- Pour ce qui concerne *aucune baisse de salaire, même pas mensuelle* nous avons convenu que la réponse est dans le texte à savoir « *Le décret prévoit, lors de la première application de ses dispositions, la possibilité pour ces fonctionnaires de bénéficier d'un dispositif de sauvegarde garantissant le maintien du montant indemnitaire mensuel perçu au titre du régime indemnitaire antérieur.* »
De plus nous convenons qu'il soit proposé au agents d'être reçus individuellement afin qu'une « projection » de leur paye soit réalisée par les service de la DRH.
- Pour ce qui est de *la prime au mérite*, si effectivement, l'article 4 du décret qui l'instaure prévoit obligatoirement la mise en place de « critères définis par l'organe délibérant » nous convenons donc d'interpeller Mme Le Maire et ses adjoints pour délibérer sur le fait que cette partie de la prime ne puisse qu'augmenter et jamais baisser ! Elle sera variable par le haut ! On est dans la loi ! Pas dans son esprit mais dans sa lettre !
- Pour *la revalorisation* qui est en fait un ajustement du pouvoir d'achat qui ne cesse de baisser, une juste rétribution des « efforts » « de l'engagement » fournis et demandés est finalement la seule véritable reconnaissance de l'autorité...

Suite à une âpre discussion, les OS exigent qu'une réelle discussion sur les possibilités financières soit examinée et, plus largement, que des conférences sur les possibilités budgétaires concernant l'ensemble des salariés soient organisées régulièrement.

Elles refusent solidairement le discours du « Vous êtes déjà trop bien payés » « Ce n'est pas possible, la ville est endettée », « Si ça ne vous plaît pas, vous pouvez toujours aller ailleurs ! »

Les OS font remarquer qu'effectivement plusieurs agents avaient déjà fait ce choix entre 7 et 10 ? (à notre connaissance) et que d'autres l'envisagent sérieusement. Pour ce qui est de la dette nous avons insisté sur :

1. Les agents ne sont pas responsables de la dette ! Ce sont les politiques qui le sont par leurs choix, passés et présents !
2. La politique c'est faire des choix ! C'est à l'aune de ces choix qu'ils sont considérés !

Cette rencontre demande donc des « arbitrages » par l'autorité.

Nous convenons par ailleurs que le temps presse pour que la délibération prévue par la loi soit prise donc avant fin décembre.

Les OS reviendront vers vous dès que les « arbitrages » ou que des « négociations » seront décidées. Pour rester dans une démarche la plus collective possible soucieuse de l'avis de chacun.e et consciente de l'intérêt général.

Fraternellement